«Muguette Dini interpelle le Gouvernement sur les violences faîtes aux femmes»

01/12/2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de Presse: Violences faites aux femmes: Muguette Dini s'indigne et demande des mesures concrètes pour les protéger

Muguette Dini, sénatrice centriste du Rhône, a interpellé ce jour, lors des questions d'actualité au Gouvernement, le Garde des Sceaux sur les violences faites aux femmes. « Un sujet d'actualité quotidienne » a-t-elle souligné.

En effet, force est de constater que pas une semaine ne se passe, sans que l'on apprenne par la presse, la mort d'une femme suite aux violences de son conjoint.

Muguette Dini a insisté sur la prise en compte du délit de violences psychologiques, innovation majeure de la loi du 9 juillet 2010.

Muguette Dini a cité, à titre d'exemple, l'initiative de la Brigade de protection de la famille de la gendarmerie de Lyon. Cette dernière a établi un questionnaire qui permet, dans le cadre d'une enquête de flagrance et du procès-verbal d'audition de la victime, d'identifier cette caractéristique particulière de la violence conjugale.

« Pourquoi depuis la promulgation de la loi, n'y-a-t-il pas eu une généralisation de cet outil ? Pourquoi n'y-a-t-il pas eu une sensibilisation accrue et une formation spécifique des professionnels de police et de justice ? » a-t-elle demandé au Garde des sceaux.

Dans sa réponse, **Michel Mercier a rappelé que la lutte contre les violences conjugales est une « priorité gouvernementale » et une « ardente obligation » pour lui.**

« Mes instructions de politique pénale sont claires » a-t-il déclaré : « Les parquets traitent prioritairement les violences intrafamiliales, y compris de nature psychologique, et leur apportent une réponse pénale systématique ».

Michel Mercier a également indiqué que les violences conjugales, leur phénomène d'emprise et la prise en charge de la victime sont intégrées à la formation initiale et continue des magistrats.

Muguette Dini interrogera très prochainement, toujours sur ce sujet, Claude Guéant s'agissant de la formation des gendarmes et des policiers.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC